

# Enquête de l'IDA sur le vécu des personnes handicapées durant la pandémie mondiale de COVID-19

## Executive Summary et recommandations

septembre 2021



« [La pandémie est] très dévastatrice. Les personnes handicapées devraient être prioritaires pour tous les soins liés à la COVID-19 ».

Femme sourdaveugle, Palestine

« Je ne peux pas travailler car je dois m'occuper de mon enfant en bas âge. Je ne peux pas le faire garder. Je fais en sorte qu'il ne soit pas en contact avec le monde extérieur, car j'ai peur qu'il soit contaminé ».

Homme avec une déficience intellectuelle, Bolivie

« Pendant la pandémie de COVID-19, j'ai été fragile psychologiquement. Je suis devenue très anxieuse, puis ai fait une très grave dépression. Aucun médecin n'était disponible, et je dépendais donc uniquement du soutien de ma famille et de mes amis ».

Femme autochtone avec handicap psychosocial, Ouganda

« Il y a de nombreuses femmes handicapées dans les pays sous-développés ou en développement. Les femmes vivant dans des villages ou même de petites villes ne sont toujours pas suffisamment alphabétisées, ni ne maîtrisent suffisamment la technologie, pour avoir accès aux informations appropriées ».

Femme aveugle, Inde

## Introduction

La pandémie mondiale de COVID-19 a radicalement transformé la vie humaine, dont de nombreux aspects doivent encore être normalisés. Alors que certains pays connaissent toujours des niveaux de contamination élevés, et que de nouveaux variants du virus continuent d'être identifiés, dans d'autres régions du globe, la vie est en train de redevenir presque normale grâce à la vaccination. De nombreux gouvernements élaborent ou mettent en œuvre des plans de relance pour atténuer certaines des conséquences économiques et sociales de la pandémie. Les changements rapides et les conditions instables qu'a provoqués la pandémie ont particulièrement touché les catégories marginalisées de la population, notamment les personnes handicapées.

L'enquête de l'Alliance internationale pour les personnes handicapées (*International Disability Alliance, IDA*) sur la Covid-19 contribue à la production de données probantes au niveau international, documentant l'impact disproportionné de la pandémie sur les personnes handicapées, en particulier au sein des groupes de population sous-représentés des régions dont on parle le moins. On estime que 80% des personnes handicapées vivent dans les pays en développement<sup>1</sup>. Pourtant, il existe des lacunes considérables dans la documentation de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la vie de ces personnes au niveau international. Ce sont justement ces lacunes que l'enquête se propose de combler, en se concentrant principalement sur ces régions. Élaborée sur la base de consultations avec des personnes handicapées et les organisations qui les représentent, l'enquête est rédigée dans un langage simple afin de maximiser la participation des personnes qui ont été rarement consultées dans le cadre de la recherche sur les droits des personnes handicapées, pendant la pandémie. À titre d'exemple, 17% des répondants se sont identifiés comme ayant une déficience intellectuelle.

L'enquête met au jour le vécu de personnes confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination, notamment les groupes autochtones et les minorités raciales. Elle révèle également les expériences de groupes qui ne sont généralement pas consultés, notamment les personnes handicapées mentales et les parents handicapés. Enfin, l'enquête met aussi en évidence les formes de discrimination multiples et croisées dont sont victimes les personnes handicapées dans les zones touchées par des catastrophes naturelles et en situation d'urgence humanitaire.

Le présent rapport présente le vécu des personnes handicapées avec leurs propres mots. Il s'agit d'une étude à méthodes mixtes, qui a été menée en trois étapes interdépendantes : étude quantitative (ou descriptive), analyse qualitative thématique, et test d'hypothèses (ou test statistique). La triangulation des données donne un aperçu approfondi du vécu des personnes handicapées lors de chaque nouvelle vague de la pandémie, ainsi que des phases de fin d'épidémie et de déconfinement.

Aux fins de l'enquête, 600 personnes du monde entier ont été interrogées. Le fait que l'enquête ait été réalisée sur une courte période, que des barrières numériques ont empêché son accessibilité en ligne, et que de nombreuses enquêtes existent désormais, sont autant de facteurs pouvant être considérés comme ayant un impact sur les résultats de l'enquête. Cependant, la diversité des répondants représentant différentes régions et catégories de population, ainsi que la qualité des témoignages obtenus, constituent une excellente source d'informations sur l'impact économique et social de la pandémie sur la vie des personnes handicapées dans le monde.

---

<sup>1</sup> Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales  
<https://www.un.org/development/desa/disabilities/resources/factsheet-on-persons-with-disabilities.html>

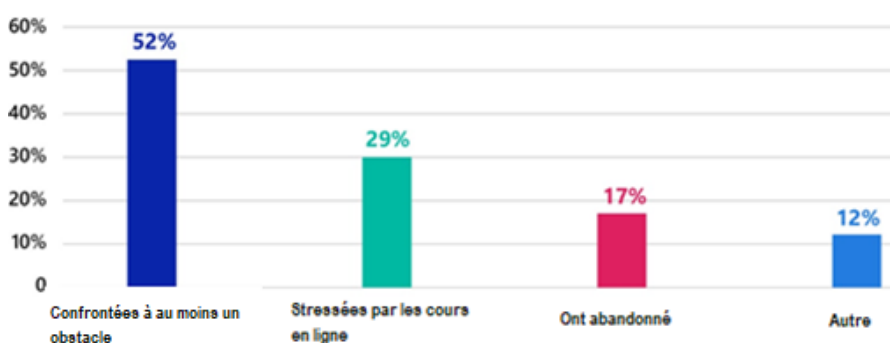
## Principales conclusions

### Impact sur les droits sociaux et économiques

47% des personnes interrogées ont déclaré avoir perdu tout ou partie de leurs revenus pendant la pandémie. Près des deux tiers (65%) ont déclaré avoir été confrontées à au moins une difficulté au travail depuis le début de la pandémie. Les difficultés les plus souvent rapportées incluaient les obstacles à la communication en raison du port du masque, et la perte de revenus.

52% des personnes interrogées qui étaient à l'école ou qui étudiaient ont déclaré avoir été confrontées à au moins une difficulté ou un obstacle à l'éducation. 29% ont déclaré qu'elles étaient stressées par les cours en ligne, et 17 % ont abandonné leurs études pendant la pandémie.

#### ● Obstacles et difficultés à l'éducation



### Conséquences sur la santé mentale

Les résultats mettent en lumière l'impact socio-économique de la pandémie sur la santé mentale des personnes handicapées. Les réponses révèlent des conséquences sur la santé mentale des personnes handicapées, dont beaucoup ont perdu, pendant la pandémie, leurs revenus, ainsi que l'aide et les services dont elles bénéficiaient. 82% des répondants ont déclaré qu'ils étaient plus anxieux ou inquiets depuis le début de la pandémie, tandis que 74% se sont dits plus tristes ou déprimés. De nombreuses personnes ont été confrontées à un cercle vicieux : en ne disposant plus de services d'aide, elles ont dû faire face seules aux obstacles pour répondre à leurs besoins fondamentaux, ce qui a augmenté leurs problèmes de santé mentale, sans qu'elles n'aient accès à un soutien psychosocial. Or, les personnes ayant perdu leurs services d'aide ou leurs revenus étaient plus susceptibles de ressentir de l'anxiété.

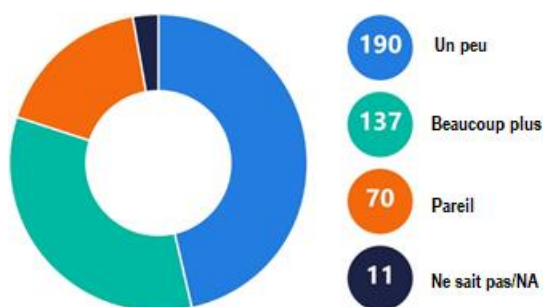
Près de la moitié (48%) des répondants ont demandé de l'aide pour cause d'anxiété ou de dépression. La plupart ont reçu un soutien informel en matière de santé mentale de la part de leur famille ou de leurs amis. Cependant, l'enquête met également en évidence les ruptures de communication, de soutien social, et de réseau, provoquées par les mesures de distanciation sociale. Ainsi, les trois quarts des personnes interrogées ont déclaré que leur communication avec les autres était affectée négativement par la distanciation sociale. Or, la rupture de communication en raison de la distanciation sociale a eu un impact négatif sur la santé mentale des personnes handicapées, 81% d'entre elles ayant déclaré qu'elles se sentaient davantage déprimées qu'avant la pandémie.

Certaines personnes ont rapporté un sentiment d'isolement et de solitude en raison des mesures de distanciation sociale et du manque de communication avec les autres. Cela affectait leur santé mentale.

« Vivre seule en tant que personne handicapée pendant une pandémie est extrêmement isolant et effrayant. Cela déclenche mon syndrome de stress post-traumatique complexe, augmente mon niveau d'anxiété et la fréquence des crises de panique, et me plonge dans des moments de dépression intenses ».

Femme avec déficience physique, Canada

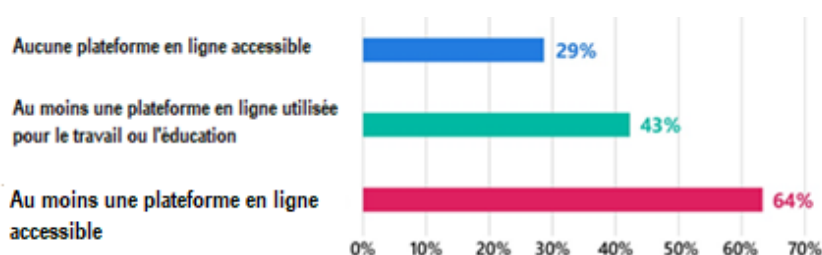
## ● Dépression chez les personnes privées de communication en raison de la distanciation sociale



## Communication et accès à Internet

La grande majorité de la population était informée de l'évolution de la pandémie de COVID-19 via les réseaux sociaux. Alors qu'Internet était une source privilégiée d'informations sur la COVID-19, de nombreux répondants ont déclaré avoir été confrontés à des obstacles d'accès à Internet, ce qui a eu un impact négatif sur leur travail ou leurs études. Seulement 29% des personnes interrogées ont déclaré avoir eu pleinement accès aux plateformes en ligne dont elles avaient besoin pour leur travail/leurs études, tandis que 64% ont déclaré ne pas avoir eu accès à au moins une plateforme. Quant aux parents handicapés, des obstacles numériques les ont empêchés d'aider correctement leurs enfants à suivre une scolarité à distance. Ainsi, 24% d'entre eux ont déclaré que leurs enfants n'ont pas pu s'inscrire aux cours en ligne car ils n'ont pas de moyens d'accéder à Internet ou qu'ils ont une mauvaise connexion à Internet, et 21% ont indiqué que l'enseignement en ligne n'était pas proposé.

## ● Accès à Internet pour le travail et l'éducation



## Le vécu des groupes sous-représentés

L'enquête donne un aperçu rare du vécu des parents handicapés pendant la pandémie. Elle a en effet donné la voix aux personnes faisant rarement l'objet de recherche, notamment les parents ayant une déficience intellectuelle dans les pays du Sud. Les résultats de l'enquête suggèrent que les parents handicapés étaient plus susceptibles de perdre des revenus pendant la pandémie que les autres répondants, avec 55 % d'entre eux ayant perdu tout ou partie de leurs revenus.

Les personnes ayant une déficience intellectuelle étaient plus susceptibles de perdre leurs revenus que les autres répondants. Plusieurs personnes ont expliqué qu'il est difficile de trouver un emploi en tant que personne ayant une déficience intellectuelle.

## Vécu des personnes handicapées vivant dans des situations d'urgence humanitaire

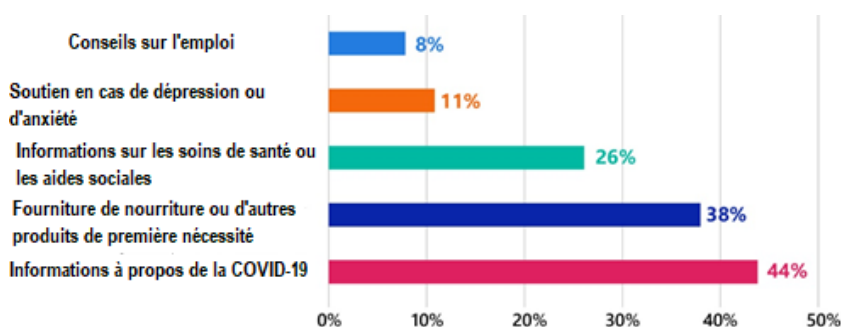
Les résultats ont rappelé l'existence de catastrophes naturelles et de situations d'urgence humanitaire pendant la pandémie de COVID-19. Un quart des personnes interrogées (principalement des femmes) ont déclaré avoir vécu une inondation, une guerre ou un conflit armé, un cyclone, un tremblement de terre, ou une autre crise dans leur pays. Les situations d'urgence humanitaire et les catastrophes naturelles, combinées aux barrières créées par la pandémie de COVID-19, ont eu un impact dévastateur sur les droits des personnes handicapées dans les régions concernées. Par exemple, 64% des habitants de ces régions ont été confrontés à au moins un obstacle pour accéder aux soins de santé et aux médicaments, ce qui les a rendus plus susceptibles de voir leur santé se détériorer pendant la pandémie.

## Le rôle des OPH dans la riposte à la pandémie

Près de la moitié (41%) des répondants ont déclaré avoir reçu au moins une forme de soutien de la part de leurs organisations locales de personnes handicapées (« OPH »). Dans de nombreux cas, le soutien et le renforcement des capacités par les OPH se sont faits en ligne. Alors que les plates-formes numériques ont permis aux gens de rester en contact avec les OPH et leurs réseaux familial et amical, il y avait une différence importante entre les personnes ayant eu accès à Internet, et celles privées d'Internet en raison de moyens financiers ou techniques dans leur région.

Les OPH ont joué un rôle clé pour combler le fossé entre les prestataires de services publics liés à la COVID-19 et les personnes handicapées, notamment en agissant comme centres d'information. Les OPH ont également été fortement impactées par la réduction de leurs financements et de leur personnel (pour la plupart bénévole). L'impact de la pandémie sur la durabilité des OPH a été immense. Dans de nombreux cas, les priorités des OPH sont passées de la sensibilisation à la prestation de services, ce qui a également eu un impact sur la considération des droits des personnes handicapées à plus long terme. Le risque est que les OPH deviennent des prestataires de services aux personnes handicapées, alors que cela devrait être essentiellement le rôle de l'État.

### ● Soutien des OPH



Les OPH ont parfois joué un rôle essentiel dans la fourniture de produits de première nécessité aux personnes handicapées pendant la pandémie.

« Mon organisation a géré le don de nourriture et de produits de première nécessité, la priorisation – en collaboration avec le Gouvernement – des personnes handicapées pour la fourniture de nourriture, des groupes de soutien en ligne, et la collecte de données sur le vécu des femmes handicapées en période de coronavirus ».

Femme handicapée physique, El Salvador

## Principales recommandations

L'Alliance internationale pour les personnes handicapées (*International Disability Alliance*, « AID »), en tant que réseau mondial représentant les personnes handicapées et leurs organisations de différentes régions et catégories de population, exhorte tous les États du monde à prendre les mesures suivantes :

1. Veiller à ce que toutes les études et évaluations nationales ou locales sur l'impact de la pandémie de COVID-19 collectent des informations sur le vécu des personnes handicapées, y compris les groupes sous-représentés, et soient disponibles dans tous les formats accessibles ;
2. Concevoir et mettre en œuvre des études spécifiques pour documenter l'impact de la pandémie sur les droits humains des personnes handicapées et de leurs familles ;
3. Assurer que les personnes handicapées et les organisations qui les représentent, y compris les organisations de groupes sous-représentés, soient étroitement consultées et qu'elles participent activement à la conception, la mise en œuvre et le suivi des plans de relance socio-économique post COVID-19 ;
4. Inclure des mesures spécifiques dans les plans de relance nationaux et locaux pour garantir la lutte contre les conséquences négatives de la pandémie sur les personnes handicapées, y compris les groupes sous-représentés ;
5. Demander à différents secteurs du gouvernement, y compris la sécurité sociale, l'emploi, la santé, les systèmes de soutien, et les autres secteurs pertinents, d'intégrer le handicap dans leurs plans de redressement, et introduire des plans spécifiques au handicap, le cas échéant ;
6. Introduire un plan détaillé pour transformer les systèmes nationaux d'intervention d'urgence afin d'améliorer l'inclusion des personnes handicapées, l'accessibilité, et la transparence des informations, sur la base d'une consultation étroite avec les personnes handicapées et les organisations qui les représentent ;
7. Prendre toutes les mesures appropriées pour s'assurer que tous les intervenants dans les situations d'urgence soient sensibilisés et correctement informés des droits et des besoins des divers groupes de personnes handicapées, et qu'ils soient prêts à leur fournir un soutien adapté, en cas d'urgence future, afin qu'il n'y ait pas de différence avec les autres bénéficiaires ; et
8. Dédier des ressources suffisantes, et prendre des engagements forts, par le biais de la coopération internationale, afin de permettre un financement international accru pour le renforcement des capacités des OPH, ainsi que la mise en place de plans d'intervention d'urgence accessibles et inclusifs pour les personnes handicapées.

## Services de santé

Au vu des résultats de l'enquête, nous appelons les États et toutes les parties prenantes concernées à prendre les mesures suivantes pour respecter, protéger, et appliquer le droit des personnes handicapées à bénéficier du meilleur état de santé physique et mentale possible :

- Veiller à ce que les personnes handicapées et les réseaux de soutien de leur choix aient un accès prioritaire à la vaccination contre la COVID-19 ;
- Reprendre la fourniture de biens, d'informations, et de services médicaux accessibles et de qualité, qui a été suspendue pendant la pandémie ;
- Veiller à ce que les personnes handicapées dans les zones touchées par des crises humanitaires ou des catastrophes naturelles aient accès aux médicaments et aux soins de santé pendant et après la pandémie ;
- Remédier à l'impact négatif de la pandémie sur la santé mentale des personnes handicapées en garantissant l'accès à une aide et à des services de santé mentale inclusifs, sur la base d'un consentement libre et éclairé ; et
- Concevoir et mettre en œuvre des plans nationaux de transformation des systèmes de santé pour faire en sorte que les personnes handicapées, en particulier les groupes sous-représentés, aient accès aux services de santé d'urgence de la même manière que les autres catégories de la population, et qu'elles ne subissent ni discrimination ni exclusion en cas de rareté des ressources.

## Services et réseaux d'aide

Nous appelons les gouvernements et les organisations internationales à veiller à remplir leurs engagements en vertu du droit international. En particulier, l'article 19b de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées exige des États parties qu'ils veillent à ce que les personnes handicapées« aient accès à une gamme de services à domicile ou en établissement et autre services sociaux d'accompagnement, y compris l'aide personnelle nécessaire pour leur permettre de vivre dans la société et de s'y insérer et pour empêcher qu'elles ne soient isolées ou victimes de ségrégation ». Au vu des résultats de l'enquête, nous recommandons aux gouvernements de :

- Reprendre les services d'aide qui ont été interrompus pendant la pandémie ;
- Reconnaître que l'interruption des services d'aide a un impact dévastateur sur la santé mentale des personnes handicapées, et prévoir de faire en sorte que cette interruption des services d'aide à grande échelle soit évitée en cas de toute situation d'urgence future ;
- Veiller à ce que les personnes handicapées aient accès à une gamme de services d'aide en cas de catastrophe naturelle ou toute autre situation d'urgence ;
- Veiller à ce que les données collectées dans le cadre d'évaluations du handicap ou d'autres sources, soient correctement utilisées pour la gestion des cas ou la fourniture de services d'aide pendant et après les catastrophes ;
- Veiller à ce que les personnes handicapées aient accès à une aide financière leur garantissant un niveau de vie suffisant lors de catastrophes naturelles ou d'autres situations d'urgence ; et
- Veiller à ce que les critères d'accès à l'aide gouvernementale d'urgence ne soient pas discriminatoires sur la base du handicap.



## Moyens de subsistance et revenus

Au vu des résultats de l'enquête, nous appelons les gouvernements et les acteurs mondiaux à prendre les mesures suivantes, conformément aux règles internationales relatives aux droits humains, en particulier les articles 27 (travail et emploi) et 28 (niveau de vie adéquat et protection sociale) de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, et les Objectifs de Développement Durable (éradication de la pauvreté) :

- Garantir que les personnes handicapées aient un niveau de vie adéquat, notamment un accès à la nourriture, au logement, aux médicaments, et à d'autres biens essentiels, en cas de catastrophe naturelle ou de toute autre situation d'urgence ;
- Soutenir les personnes handicapées dans la recherche, le maintien et/ou le retour à l'emploi après la pandémie, en garantissant l'accessibilité et la fourniture d'aménagements raisonnables afin que les personnes handicapées ne soient ni discriminées ni exclues dans le travail à distance ou toutes autres nouvelles modalités de travail ;
- Fournir une aide financière aux personnes handicapées ayant perdu leur emploi ou leurs revenus au cours de la pandémie, notamment pour celles travaillant dans le secteur informel, et assurer que tous les programmes de réduction de la pauvreté incluent les personnes handicapées; et
- Fournir une aide aux personnes handicapées et à leurs réseaux de soutien informels afin de couvrir les coûts liés au handicap pendant et après les catastrophes.

## Éducation

Au vu des résultats de l'enquête, nous recommandons que les gouvernements prennent les mesures suivantes, en particulier en lien avec leurs obligations en vertu de leur législation nationale, des Objectifs de développement durable, la Convention relative aux droits de l'enfant, et de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, notamment l'article 24 :

- Veiller à ce que les personnes handicapées aient accès à l'éducation de la même manière que les autres, et que des aménagements raisonnables soient fournis en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence ;
- Apporter les aides nécessaires, y compris financière, technologique, et humaine, pour faire en sorte que les personnes handicapées ne soient pas laissées pour compte, à tous les niveaux du système éducatif ;
- Veiller à ce que les cours à distance soient accessibles aux élèves handicapés et aux parents handicapés devant accompagner leurs enfants dans l'enseignement à distance ; et
- Faciliter le retour des personnes handicapées à l'école après la pandémie, et prendre en compte les obstacles supplémentaires auxquels elles pourraient être confrontées lors de leur retour.

## Information et communication

Au vu des résultats de l'enquête, nous recommandons que les États parties respectent leurs obligations en vertu du droit international, en particulier en vertu de l'article 9 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées qui exige que les États parties « prennent des mesures appropriées pour leur assurer, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication, y compris aux systèmes et technologies de l'information et de la communication, et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public, tant dans les zones urbaines que rurales ». Nous recommandons aux États parties de :

- Continuer à garantir aux personnes handicapées l'accès à toutes les informations et communications sur l'état de la pandémie, les restrictions imposées, et les changements de réglementation, dans tous les formats accessibles, y compris en fournissant une traduction en langue des signes, un sous-titrage pour événements en ligne, des guides-interprètes, et en utilisant un langage simple et facilement compréhensible ; et

- Veiller à ce que les systèmes de santé, les systèmes d'éducation, les systèmes juridiques, et les autres services publics, fournissent des informations dans tous les formats accessibles, et mettent en place des moyens de communication accessibles et facilement utilisables par toutes les personnes handicapées devant recourir à leurs services pendant et après la pandémie.

- 

## Collaboration avec les OPH

Au vu des résultats de l'enquête, nous recommandons que les gouvernements prennent les mesures suivantes, conformément à leurs obligations en vertu du droit international, en particulier l'article 4 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, qui exige des États parties qu'ils « consultent étroitement et [fassent] activement participer ces personnes, y compris les enfants handicapés, par l'intermédiaire des organisations qui les représentent » :

- Impliquer activement les OPH représentant diverses catégories démographiques de personnes handicapées dans la réponse à la pandémie de COVID-19 et la planification de la sortie de crise ;
- Reconnaître et soutenir l'expertise et l'aide apportées par les OPH dans la protection des droits des personnes handicapées pendant et après la pandémie ; et
- Fournir un financement adéquat et d'autres formes d'aide aux OPH pour soutenir le renforcement des capacités et les efforts de secours lors de catastrophes naturelles ou d'autres situations d'urgence.

